

# Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

## Séance du mercredi 24 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE

**Membres en exercice** : 7

**Membres présents** : MM. Jean-Paul PRÈVE, Claude HUMMEL, Serge GOETZ, Théo DESCHLER, Paul KUNTZ, Marcel KUNTZ, Jean-Paul SCHOETTEL, Mme Chantal STOECKEL.

**Membres absents excusés** : M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt, M. Denis MEY, M. Jean-Luc MEPIEL.

**Date de convocation** : 26 septembre 2023

Monsieur le Président ouvre la séance à 15 h 00.

### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

### 2) Echange de terrains

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la proposition de l'Eurométropole de Strasbourg ;

**Vu** l'accord de M. Christian EHRHART ;



Dans le cadre des aménagements liés à la M351, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite raccorder un chemin agricole attenant avec un chemin d'exploitation appartenant à l'Association Foncière et cadastré n° 205/142 section 38.

En l'état actuel, l'implantation dudit chemin n'étant pas optimale, il est proposé de modifier son parcours en procédant notamment à un échange de terrains avec M. Christian EHRHART, propriétaire de la parcelle cadastrée n° 211/16 section 38. Cet échange concernerait une surface d'environ 1,66 ares.

Les plans joints à la présente décrivent les états existant et projeté relatifs à cette opération.

Cette dernière sera parfaitement réalisée lorsque des transferts de propriété seront réalisés respectivement entre Mme Chantal WENCKER, propriétaire de la parcelle cadastrée n° 17 section 38, et M. Christian EHRHART, ainsi qu'entre l'Association Foncière et Mme WENCKER.

Cette dernière transaction concernerait une surface d'environ 0,32 ares et s'effectuerait sur la base de 170 €/are, soit un prix total de 54,40 €.

Les frais notariaux et d'arpentage seront pris en charge par l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que les opérations de nivellement du chemin.

**LE BUREAU :**

*après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le principe d'un échange de terrains entre l'Association Foncière et M. Christian EHRHART, au droit des parcelles cadastrées n° 205/142 et 211/16 de la section 38, pour une surface d'environ 1,66 ares.

**APPROUVE** le principe d'une acquisition d'une emprise foncière d'environ 0,32 ares à effectuer sur la parcelle cadastrée n° 17 section 38, au prix de 170 €/are.

**3) Projet d'empierrement d'un chemin**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le devis l'entreprise LINGENHELD TP ;

Afin de faciliter les déplacements des engins agricoles dans le secteur sud de la commune, il est proposé de procéder à l'empierrement d'une partie du chemin cadastré n° 81 section 41, au lieu-dit Grenzau.

A cet effet, un devis a été établi par l'entreprise LINGENHELD TP pour un montant de 16 587,00 € TTC.

**LE BUREAU :**

*après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le principe de l'empierrement du chemin cadastré n° 81 section 41, au lieu-dit Grenzau.

**VALIDE** le devis de l'entreprise LINGENHELD TP pour un montant de 16 587,00 € TTC.

**4) Points divers**

- M. DESCHLER signale au bureau qu'un chemin situé à proximité de Griesheim-sur-Souffel a fait l'objet de travaux d'aménagement non autorisés par l'Association Foncière. Ce point fera l'objet d'une vérification sur le terrain.

- RTE organisera une réunion en mairie le 20 novembre prochain, au sujet du projet de réhabilitation de la ligne électrique à haute tension entre Illkirch et Marlenheim.

M. le Président lève la séance à 16 h 20.

**Le Secrétaire de séance**  
Claude HUMMEL



**Le Président.**  
Jean-Paul PRÈVE



